

2023-00102300	0413068659	2022	EUR	22.18.20	m04-f	31/05/2023	20		A-ASBL 1
---------------	------------	------	-----	----------	-------	------------	----	--	----------

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **Télévision, Education, Animation, Culture**

Forme juridique : Association sans but lucratif

Adresse : Place de la Digue

N° : 8

Boîte :

Code postal : 6000

Commune : Charleroi

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de

Hainaut, division Charleroi

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0413.068.659

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

29-03-2005

COMPTES ANNUELS en

EURO

approuvés par l'assemblée générale du

30-05-2023

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2022

au

31-12-2022

Exercice précédent du

01-01-2021

au

31-12-2021

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-ASBL 6.3, A-ASBL 6.5, A-ASBL 6.6, A-ASBL 6.8, A-ASBL 7

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

DESSY ALAIN

RUE DU JARDIN DES OLIVES 34
5600 Philippeville
BELGIQUE

Début de mandat :	Fin de mandat : 2022-07-04	Administrateur
-------------------	----------------------------	----------------

SCAVUZZO ANTONIO

RUE DU FOSTEAU 33
6530 Thuin
BELGIQUE

Début de mandat :	Fin de mandat :	Administrateur et Trésorier Général
-------------------	-----------------	-------------------------------------

MORICI CARMELA

ROUTE DE PHILIPPEVILLE 133
6010 Couillet
BELGIQUE

Début de mandat :	Fin de mandat :	Administrateur
-------------------	-----------------	----------------

ROISIN CATHERINE

RUE CAYAUDERIE 20
6043 Ransart
BELGIQUE

Début de mandat :	Fin de mandat :	Administrateur
-------------------	-----------------	----------------

BRIJSSE CEDRIC

RUE DES CRAYATS 3A
6464 Bourlers
BELGIQUE

Début de mandat :	Fin de mandat :	Administrateur
-------------------	-----------------	----------------

HOUTHOOFT CHRISTIANE

RUE DES COMBATTANTS 16
6536 Thuillies
BELGIQUE

Début de mandat :	Fin de mandat :	Administrateur
-------------------	-----------------	----------------

SCAILLET CHRISTOPHE

RUE SINTON 26
5070 Fosses-la-Ville
BELGIQUE

Début de mandat :	Fin de mandat :	Vice-président du Conseil d'Administration
-------------------	-----------------	--

SOUDANT DANIEL

RUE FERRER 18
6200 Châtelet
BELGIQUE

Début de mandat : 2021-10-27	Fin de mandat : 2022-12-20	Administrateur
------------------------------	----------------------------	----------------

CABIAUX DOMINIQUE

RUE DES CARABINIERS 26
BELGIQUE

Début de mandat :	Fin de mandat :	Président du Conseil d'Administration
-------------------	-----------------	---------------------------------------

MOREAU ELISA

RUE DE LA BRULEE 28

6533 Biercée

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat : 2022-12-20

Administrateur

HABAY ETIENNE

RUE DES BANS 5

6141 Forchies-la-Marche

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

HUYBRECHTS ISABELLE

RUE DU CHEMIN VERT 14

7160 Chapelle-lez-Herlaimont

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

FANUEL JULIEN

RUE DE LA MASTOQUE 15/21

6240 Farciennes

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

CHOEL MANON

Rue Try du Scouf 43 E

6032 Mont-sur-Marchienne

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-07-04

Fin de mandat :

Administrateur

EVRRARD MELANIE

RUE DE L'HOPITAL 2

6530 Thuin

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

SOLAU PATRICK

RUE DE MONTOLIVET 21

5190 Jemeppe-sur-Sambre

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

KNAEPEN PHILIPPE

CHAUSSÉE DE NIVELLES 603

6230 Pont-à-Celles

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat : 2022-07-04

Administrateur

RADU STEVE

RUE DES COMMERS 19

6536 Thuillies

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

GABRIELLI TATIANA

RUE CHAMP DE PECHENNE 25 A

6200 Châtelet

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-07-15

Fin de mandat :

Administrateur

KARASULAR UMUT

Rue César de Paep 117

6040 Jumet (Charleroi)

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-07-04

Fin de mandat :

Vice-président du Conseil d'Administration

SALVI VERONIQUE

RUE MASSART 61
6031 Monceau-sur-Sambre
BELGIQUE

Début de mandat :	Fin de mandat :	Administrateur et Secrétaire Générale
-------------------	-----------------	---------------------------------------

GRAVY VICTOR

RUE DU COMMERCE 1
6000 Charleroi
BELGIQUE

Début de mandat :	Fin de mandat :	Administrateur
-------------------	-----------------	----------------

DEBRUYNE VINCENT

RUE DE VILLERS 47C
6280 Gerpennes
BELGIQUE

Début de mandat :	Fin de mandat :	Administrateur
-------------------	-----------------	----------------

PESTIEAU VINCENT

RUE DES AISELIES 17
6040 Jumet (Charleroi)
BELGIQUE

Début de mandat :	Fin de mandat :	Administrateur
-------------------	-----------------	----------------

LAMBOTTE & MONSIEUR , REVISEURS D'ENTREPRISES S.C.P.R.L. (B00587)

0872517869
AVENUE REINE ASTRID 134
5000 Namur
BELGIQUE

Représenté directement ou indirectement par :

LAMBOTTE PASCAL (F01788)

AVENUE REINE ASTRID 134
5000 Namur
BELGIQUE

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>1.025.346</u>	<u>1.058.670</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	2.562	5.422
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	978.550	1.008.939
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	910.633	922.891
Mobilier et matériel roulant		24	44.238	51.167
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	23.679	34.881
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	44.235	44.310
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>654.616</u>	<u>784.179</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	457.171	696.111
Créances commerciales		40	400.988	390.482
Autres créances		41	56.183	305.629
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	173.780	75.374
Comptes de régularisation		490/1	23.665	12.694
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	1.679.962	1.842.849

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	<u>681.317</u>	<u>898.183</u>
Fonds de l'association ou de la fondation	6.2	10	1.468.031	1.468.031
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés et autres réserves	6.2	13		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	-1.471.646	-1.389.480
Subsides en capital		15	684.932	819.632
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	6.2	16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		167		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	<u>998.645</u>	<u>944.667</u>
Dettes à plus d'un an	6.3	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	736.402	707.326
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	197.229	226.860
Fournisseurs		440/4	197.229	226.860
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	516.173	422.170
Impôts		450/3	146.110	110.044
Rémunérations et charges sociales		454/9	370.063	312.126
Autres dettes		48	23.000	58.297
Comptes de régularisation		492/3	262.243	237.340
TOTAL DU PASSIF		10/49	1.679.962	1.842.849

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation	(+)/(-)	9900	2.837.686	2.241.965
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Cotisations, dons, legs et subsides		73		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62	2.637.755	1.995.688
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	227.353	216.753
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4	19.019	
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/9		
Autres charges d'exploitation		640/8	34.966	35.859
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	-81.405	-6.336
Produits financiers				
		6.4 75/76B	83	11
Produits financiers récurrents		75	83	11
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières				
		6.4 65/66B	843	376
Charges financières récurrentes		65	768	376
Charges financières non récurrentes		66B	75	
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	-82.166	-6.700
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	-82.166	-6.700
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-82.166	-6.700

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	-1.471.646	-1.389.480
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	-82.166	-6.700
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	-1.389.480	-1.382.780
Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves	791		
Affectation aux fonds affectés et autres réserves	691		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	-1.471.646	-1.389.480

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059P	XXXXXXXXXX	40.105
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029		
Cessions et désaffectations	8039		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8049		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059	40.105	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129P	XXXXXXXXXX	34.683
Mutations de l'exercice			
Actés	8079	2.860	
Repris	8089		
Acquis de tiers	8099		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8109		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8119		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129	37.543	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(21)	2.562	

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Acquisitions, y compris la production immobilisée
- Cessions et désaffectations
- Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actées
- Acquises de tiers
- Annulées
- Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actés
- Repris
- Acquis de tiers
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations
- Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

DONT

- Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété

Codes	Exercice	Exercice précédent
8199P	XXXXXXXXXX	2.157.809
8169	200.654	
8179	33.625	
(+)/(-) 8189		
8199	2.324.838	
8259P	XXXXXXXXXX	
8219		
8229		
8239		
(+)/(-) 8249		
8259		
8329P	XXXXXXXXXX	1.159.064
8279	224.389	
8289		
8299		
8309	37.164	
(+)/(-) 8319		
8329	1.346.289	
(22/27)	978.550	
8349	978.550	

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Acquisitions
- Cessions et retraits
- Transferts d'une rubrique à une autre
- Autres mutations

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actées
- Acquises de tiers
- Annulées
- Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actées
- Reprises
- Acquises de tiers
- Annulées à la suite de cessions et retraits
- Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8395P	XXXXXXXXXX	44.310
8365		
8375	75	
(+)/(-) 8385		
(+)/(-) 8386		
8395	44.235	
8455P	XXXXXXXXXX	
8415		
8425		
8435		
(+)/(-) 8445		
8455		
8525P	XXXXXXXXXX	
8475		
8485		
8495		
8505		
(+)/(-) 8515		
8525		
8555P	XXXXXXXXXX	
(+)/(-) 8545		
8555		
(28)	44.235	

ETAT DES FONDS, FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS

FONDS

Patrimoine de départ
Moyens permanents

Exercice	Exercice précédent
1.468.031	1.468.031

Modifications au cours de l'exercice

Montants

FONDS AFFECTÉS

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés (rubrique 13 du passif)

PROVISIONS

Ventilation de la rubrique 167 du passif ("Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise") si celle-ci représente un montant important

Exercice

RÉSULTATS

PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	33,8	33,9
76		
(76A)		
(76B)		
66	75	
(66A)		
(66B)	75	
6502		

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	100	29	4,8	33,8	33,9
Nombre d'heures effectivement prestées	101	48.765	8.072	56.837	55.003
Frais de personnel	102	2.263.162	374.593	2.637.755	1.995.688

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	30	7	34,5
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	29	7	33,5
Contrat à durée déterminée	111	1		1
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120			
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	2		2
de niveau supérieur non universitaire	1202	15		15
de niveau universitaire	1203	3	1	3,5
Femmes	121			
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	1	1	1,5
de niveau supérieur non universitaire	1212	5	2	6,3
de niveau universitaire	1213	5	2	6,2
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	1		1
Employés	134	29	6	33
Ouvriers	132		1	0,5
Autres	133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
	205	1	6	5,3
	305	2	7	6,2

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur Nombre de travailleurs concernés Nombre d'heures de formation suivies Coût net pour l'association ou la fondation dont coût brut directement lié aux formations dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire) Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur Nombre de travailleurs concernés Nombre d'heures de formation suivies Coût net pour l'association ou la fondation Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur Nombre de travailleurs concernés Nombre d'heures de formation suivies Coût net pour l'association ou la fondation	Codes	Hommes	Codes	Femmes
	5801		5811	
	5802		5812	
	5803	4.336	5813	2.707
	58031		58131	
	58032	4.336	58132	2.707
	58033		58133	
	5821		5831	
	5822		5832	
	5823		5833	
	5841		5851	
	5842		5852	
	5843		5853	

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS
--

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Pascal LAMBOTTE

Reviser d'Entreprises - Associé
Licencié en Sciences Economiques Appliquées
Diplômé en Droit des Affaires
Maître en Gestion Fiscale

Murielle MONSIEUR

Reviser d'Entreprises - Associé
Licencié en Sciences Economiques Appliquées
Maître en Gestion Fiscale

RAPPORT DU COMMISSAIRE

Sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2022
présenté à l'assemblée générale des membres de l'Asbl
T.E.A.C. TELESAMBRE
Place de la Digue, 8 – 6000 CHARLEROI

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de l'association TELEVISION, EDUCATION, ANIMATION, CULTURE en abrégé TELESAMBRE, nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre opinion sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale des membres statuant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2022. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'association TELEVISION, EDUCATION, ANIMATION, CULTURE en abrégé TELESAMBRE durant quinze exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'association, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à EUR 1.679.962 et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de EUR 82.165.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre l'association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de l'association, ni quant à



l'efficience ou l'efficacité avec laquelle le Conseil d'administration a mené ou mènera les affaires de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'association à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu des autres informations contenues dans le rapport d'activités et du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du Code des sociétés et des associations, et des statuts de l'Association.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre



responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs les informations contenues dans le rapport d'activités, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Mentions relatives à l'indépendance

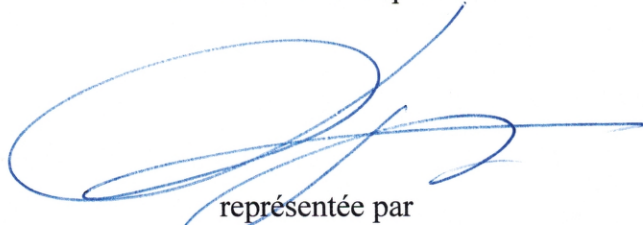
- Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de l'association au cours de notre mandat.
- Il n'y a pas eu de missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations, qui ont fait l'objet d'honoraires.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Namur, le 22 mai 2023

SCPRL LAMBOTTE & MONSIEUR,
Reviseurs d'Entreprises



représentée par
Pascal LAMBOTTE
Associé